

Bulletin d'inscription au vide grenier TOKSPO de Faverges du 29 septembre 2019

Réservé organisateur : N° reçue le / / 2019- Chèque : O C.I. : O Visa : O Enveloppe : O N° de virement :

Place secteur : début : fin : Véhicule : secteur : début : ind :A

Merci de remplir en majuscules d'imprimerie et d'adresser ce dossier au plus tard le 25 septembre 2019

M. MME MLLE Nom Prénom

Code postal : Localité Adresse :

TEL : E. MAIL lisible pour envoi accusé de réception :

Je viendrai avec : Voiture de tourisme / Voiture de tourisme + remorque / Fourgon - camionnette / Autre : préciser

Je suis : - Particulier - Professionnel N° d'inscription au RC (joindre obligatoirement photocopie)

Document d'identité faisant foi : Carte identité - Passeport (Rayer la mention inutile - photocopies inutiles)

N°... délivré(e) le... / / par la ... de...

Je réserve un emplacement pour le **VIDE GRENIER du 29 septembre 2019** Place Joseph Serand à Faverges

Aux CONDITIONS DE RESERVATION suivantes :

Emplacements de 2,5ml et de 2 mètres de profondeur au prix de 8 € soit 3,2 € le ml (minimum : 2.5m)

Réservation par multiples de 2,5 m (5m-7,5m-10m-12,5m mètres....)

→ Je réserve emplacements Prix 8 € xemplacements = € (au moins un emplacement)

→ Je réserve: 1 place véhicule (4x2,5m) Prix 8 € = € (voir les points 10 et 11)

(Joindre chèque à l'ordre de TOKSPO- Pas de paiement en espèces) Total = €

Pour que ma demande soit prise en compte :

→ Je m'engage à respecter le règlement stipulé ci dessous.

→ Je signe ce document après avoir pris connaissance du règlement stipulé ci dessous. (Renseignements identité obligatoires)

→ Je joins le chèque de règlement (seul mode de règlement accepté pour la réservation / mandat-cash non accepté)

→ Je joins une enveloppe timbrée et adressée pour envoi de l'accusé de réception si vous n'avez pas d'adresse e-mail.

→ J'adresse l'ensemble à : Tokspo - 439 route de Saint-Gingolph - 74210 -GIEZ

→ Pour les particuliers, j'atteste sur l'honneur de ma non-participation à 2 ou plus autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (article R 321-9 du Code pénal)

Fait à : Le :

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » valant approbation du règlement

ORGANISATION DU VIDE GRENIER TOKSPO de FAVERGES - REGLEMENT 2019

- 1 - L'entrée du vide grenier est gratuite pour les visiteurs
- 2 - Les ventes de produits consommables, d'objets et de meubles neufs ne sont pas tolérées.
- 3 - L'utilisation d'une sonorisation individuelle n'est pas autorisée.
- 4 - L'équipe organisatrice décline toute responsabilité en cas de vol ou détérioration de matériel ou de véhicule.
- 5 - La vente de boissons et la petite restauration sont strictement réservées aux associations organisatrices.
- 6 - Aucun emplacement ne pourra être occupé ou utilisé si le dossier d'enregistrement est incomplet, l'accusé de réception faisant foi. Celui-ci sera retourné au demandeur à partir du 1^{er} septembre.
- 7 - L'association se réserve le droit de récupérer les emplacements si le bénéficiaire ne s'est pas présenté avant 8 heures. L'installation s'effectuera entre 6h et 8h.
- 8 - Les places affectées par les organisateurs ne sont pas modifiables pour quelque raison que ce soit le jour du vide grenier.
- 9 - En aucun cas la somme versée pour la réservation ne pourra être remboursée.
- 10 - Pour conserver son véhicule près du point de vente (place de 2,5 m x 4 m) il est nécessaire de réserver également un emplacement minimum de 2,5 m et d'effectuer ces 2 réservations simultanément sur le même bordereau ci-dessus.
- 11 - Les véhicules n'ayant pas de place affectée payante seront garés sur l'un des parkings en dehors de l'aire du vide-grenier, à l'exception des parkings privés- Les véhicules ne sont pas tolérés sur le site du vide grenier. Le plan de circulation et de sécurité sera strictement respecté. L'accès se fera exclusivement par la rue Jean Cochet.
- 12 - Le bénéficiaire s'engage à se munir d'une pièce d'identité, et pour les professionnels, d'un justificatif d'inscription au Registre du Commerce
- 13 - Le bénéficiaire s'engage à tenir son stand ouvert de 8h à 17h et à quitter les lieux avant 19 heures en ayant débarrassé et nettoyé correctement l'espace occupé. Les invendus doivent être remportés et non pas jetés dans les poubelles de la ville.
- 14 - Le nombre de places étant limité, les dossiers seront traités par ordre chronologique d'arrivée, dans la mesure des places disponibles. Les personnes désirant avoir des emplacements contigus devront adresser un dossier unique regroupant les divers demandeurs; les demandes hors de ce cadre ne seront pas prises en compte.
- 15 - Les demandes de changement de longueur d'emplacement après enregistrement ne seront pas prises en compte.
- 16- Pour des raisons de sécurité aucun véhicule ne sera autorisé sur les lieux avant 17 heures,
- 17 - Un espace gratuit réservé aux enfants de moins de 10 ans est prévu. Il est limité à 2 mètres par enfant et à un seul enfant par famille. Seuls les jouets et livres d'enfants pourront être vendus. Les demandes seront traitées par ordre d'arrivée. Il est nécessaire de réserver. (faire une demande séparée en précisant le nom des parents responsables)
- 18 - Buvette et petite restauration possibles sur le site.
- 19 - Les personnes non inscrites ou qui n'auraient pas déposé leur dossier à temps qui se présenteront à l'accueil se verront attribuer un numéro chronologique de priorité. Dans la mesure des disponibilités du moment, un emplacement - non garanti - pourra alors être affecté à partir de 8 heures.
- 20- Les emplacements ne peuvent pas être réservés d'une année sur l'autre.
- 21- Se munir de son matériel : table, chaise, parasol..... Quelque soit le temps il est conseillé de se munir d'un parasol.